

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 21 Mars à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

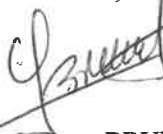
- 1) Approbation du Conseil Municipal du 7 Février 2023**
- 2) Finances budget principal**
Adoption du compte administratif 2022
Adoption du compte de gestion 2022
Affectation du résultat de l'exercice 2022
- 3) Finances budget Eau et Assainissement**
Adoption du Compte administratif 2022
Adoption du compte de gestion 202
Affectation du résultat de l'exercice 2022
- 4) Affaires communales**
Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale
Approbation de la convention territoriale globale avec la CAF de l'Hérault
- 5) Sujets divers**

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 21 Mars 2023 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 14/03/2023



Le Maire,



Laurent BRUNET